

Avis du Conseil d'Etat

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

Le document reprend les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

➤ **Doc 53 0566/002 DU 5 AOÛT 2011**

Avis du Conseil d'État n° 49 918/3 du 11 juillet 2011 concernant la proposition de loi modifiant la loi du 8 décembre 2006 établissant un prélèvement visant à lutter contre la non-utilisation d'un site de production d'électricité par un producteur en vue d'instaurer un impôt communal complémentaire.

➤ **Doc 53 1609/002 DU 5 AOÛT 2011**

Avis du Conseil d'État n° 49 919/3 du 11 juillet 2011 concernant la proposition de loi modifiant la loi du 8 décembre 2006 établissant un prélèvement visant à lutter contre la non utilisation d'un site de production d'électricité par un producteur.

➤ **Doc 53 1416/005 DU 23 AOÛT 2011**

Avis du Conseil d'État n° 50 005/2/V du 10 août 2011 concernant la proposition de loi interprétative de l'article 304 du Code judiciaire.